VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1240, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 1454-56 rue Villeré, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Josephine Antoinette Billaud, veuve en premières noces d'Alexis Pineau, et veuve en seconde noce d'Adrien Stéphany.

No. 36,936 — COUR CIVILE DE DISTRICT Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur,

No. 806 rue Perdido — JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 8 avril 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Barrack, désigné comme terrain No. 1 sur un plan de Pilie & Murray, architectes, daté le 29 avril 1869 et déposé pour référence dans le bureau de E. G. Gottschalk, ancien notaire dans cette ville lequel dit terrain mesure vingt cinq pieds de face à la rue Dauphine sur soixante cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Barrack. Les améliorations comprennent un cottage en bois, ardoisé, contenant 6 chambres, etc., et connu comme 1240 rue Dauphine.

Deuxièmement — Une parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marais (anciennement Morales), St. Antoine, Urquhart et Bourbon (anciennement Bagatelle) désignée par le numéro un, mesure trente pieds de face à la rue Marais (anciennement Morales) sur soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, ardoisée, avec passage pour voiture, 6 chambres, corridors, galerie, etc., connue comme 1811 rue Marais.

Troisièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Villeré, Kerlerec, Columbus et Marais, mesure trente et un pieds, onze pouces, et cinq lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize pieds, onze pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Columbus, cent sept pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté, et trente deux pieds, cinq pouces et cinq lignes dans le fond. Les améliorations sont connues comme Nos. 1454-56 Villeré et comprennent un cottage double en bois, ardoisé, 5 chambres, banzar, etc., de chaque côté.

TERMES — Moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un ou deux ans, au choix de l'acheteur, la balance de la dite vente devant être figurée par des traites à son ordre et endossées par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garanties par une hypothèque spéciale et une réalisation privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de non aliénando et avec les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent pour les honoraires d'avocats en cas de procès. L'acheteur devant garantir les taxes de 1913, la dite propriété devant être assurée par l'acheteur, et la police d'assurance devant être transférée au profit des traites. L'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, la dite somme ne portant pas d'intérêt. L'acte de vente aux frais de l'acheteur devant Benjamin C. Stanley, notaire public.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

13av13,20,27mai1,11,15

Par J. L. ONORATO Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C — No. 103,319.

SUCCESSION DE EDNA MARY LAPINE, EPOUSE DE FRANCIS JOSEPH OFFER.

Deux jolis terrains à bâtir, rue Audubon. Effets mobiliers, 10 actions du Stock de Parke Davis Co. A l'encan, JEUDI, 8 mai.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée succession d'Edna Mary Lapine, épouse de Francis Joseph Offer, dossier No. 103,319, le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, signé le 31 mars 1913, il offrira en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mai 1913, la propriété foncière ci après à savoir

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 38, borné par les rues Broadway, Audubon, anciennement Chestnut; Cohn, anciennement Destrehan, et Spruce, anciennement Miro ou Heutieme, désignés par les numéros 10 et 11 et mesurent chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le dit terrain No. 10 formant l'angle des rues Audubon et Spruce, étant la même propriété acquise par achat par acte devant W. J. Formento, notaire, le 2 février 1911, enregistré le C. O. Bk. 243 fo. 34.

Au même moment et lieux j'offrirai en vente le lot d'effets mobilier, consistant de meubles, livres, ornements, tableaux, etc., et dix actions du Capital du Parke, Davis Company. Le tout suivant l'inventaire enregistré.

CONDITIONS—Pour les effets mobilier, comptant; pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devant être assurée et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son offre toutes les taxes dues sur la propriété. L'acquéreur devant payer les frais de l'acte de vente devant Edouard F. Henriques notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent ne portant pas intérêt au détenteur du prix d'achat avec

J. L. ONORATO

916 rue Gravier. Encanteur

HENRIQUES & DUCHAMPS, Avocats.

av6,13,20,27mai4,8

Par WILL J. MORGAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sans limite ou réserve. Vente pour effectuer un partage

1er—Cottage double Nos. 1553-1555 rue Bienville entre les rues Villere et N. Robertson, contenant 5 chambres de chaque côté.

2nd—Cottage double Nos. 1811-1813 rue St. Anne entre les rues Derbigny et Roman, contenant 5 chambres de chaque côté.

Emile Pechon vs. Mme J. Bart Davis, et al — No. 102,339 — Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans, Division E.

En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et qui m'a été adressé, je vendrai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, le JEUDI, 8 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne:

Premièrement: La propriété ci-après décrite, un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Second District dans le carré No. 35 et borné par les rues Bienville, Conti, Villeré et Robertson, et désigné comme lot No. 5 et mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations se composent d'une résidence couverte en ardoises contenant cinq chambres de chaque côté et porte les numéros municipaux 1553 et 1555 rue Bienville.

Deuxièmement: Un certain lot ou parcelle de terrain dans le Deuxième District de cette ville dans le carré 285, borné par les rues Ste. Anne, Derbigny, Derbigny et Roman, lequel lot commence à une distance de 32 pieds 3 pouces et 3 lignes du coin des rues Ste. Anne et Derbigny et mesure 32 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de 84 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, suivant un croquis dressé par Edgar Pilie, daté du 27 septembre 1878.

Les améliorations se composent d'une maison de rapport couverte en ardoises construite en bois contenant cinq chambres de chaque côté et portant les numéros 1811-1813 rue Ste. Anne.

CONDITIONS—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1913 ainsi que les actes de vente devant Charles L. Denechaud, notaire.

WILL MORGAN, Encanteur.

av6,13,20,27mai4,8 931 Carondelet.

ANNONCES JUDICIAIRES

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de David W. Eames.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orléans — No. 104,051 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le City Bank & Trust Company exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DART, KERNAN & DART, Avocats.

25av26,29mai4

30 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Premier District, portant le No. municipal 3622 rue Gasquet (maintenant Cleveland), entre les rues Broad et Dorgenois.

John T. Whitaker vs. J. B. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 104,075 — En

En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 15 mai 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Broad, Gasquet (maintenant Cleveland), Dorgenois et Palmyre, désignés par les Nos. vingt et vingt et un sur un plan déposé pour références dans le bureau de J. R. Beard, ancien notaire dans cette ville, comme plan No. vingt huit, lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent chacun en mesure Américaine, trente deux pieds de face à la rue Gasquet (maintenant Cleveland), sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

ERNEST F. FLORANCE,

Avocat pour le demandeur.

av12,18,25mai2,9,15

VENTES A L'ENCAN

Par WALTER GOLDMAN

Annonce Judiciaire

VENTE DE LIQUIDATION

PARKER ET BROOKS EN LIQUIDATION

No. 103,072 — Cour Civile de District — Division E.

Au plus offrant enchérisseur le contenu entier et stock en marchandises du

TUXEDO CAFE

Consistant d'accessoires de buvette, deux caisses enregistreuses (National), piano, miroirs, six eventails électriques pour plafond, coffre-fort en fer, vitrine, chaises, tables, cracheurs, un grand assortiment de verreries, un choix de liqueurs variées, etc., etc., suivant l'inventaire.

Également les licences de ville et d'état pour 1913.

A l'enchère MERCREDI, 14 mai 1913 à 11 heures a. m., sur les lieux 223-25 N. Franklin entre les rues Bienville et Conti.

Par WALTER GOLDMAN, encanteur, vendra à l'enchère publique à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 29 avril 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir

L'entier stock en marchandises, accessoires et mobilier ci-dessus mentionnés suivant l'inventaire enregistré.

CONDITIONS — Comptant.

WALTER GOLDMAN, Encanteur.

JOHN P. SULLIVAN,

ARTHUR LANDRY,

E. N. HEATH,

Avocats pour le demandeur.

mar2,11,14

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située et améliorée du Troisième District, No. 1112 N. Rampart, près de l'avenue de l'Esplanade.

Veuve Annie Nightheart, et al., vs. George Nightheart, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,840 — Division E — Par Lionel M. Ricau, encanteur — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour siégeant le 18 avril 1913 et signé en cour siégeante le 24 avril 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée pour une partition, et à mon adresse, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues N. Rampart, Kerlerec et Bourbon et l'avenue Esplanade, désigné par le No. 4 sur un plan fait par Onerat & et mesure en mesure américaine 29 pieds 2 pouces de face à la rue N. Rampart sur 81 pieds 4 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin, écurie et une bâtisse de deux étages en briques dans le fond.

CONDITIONS — Comptant: l'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour conclure la vente. L'acte de vente devant Jos. Lauten-schlager, notaire, aux frais de l'acquéreur.

av27mai4,11,18,25,29

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE EN BOIS

No 2414 S. Claiborne

Succession de Virginie A. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 103,163 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 835 rue Carondelet — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 28 avril 1913 de l'Hon. Fred D. Kinsz, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir

Le cottage double en bois, No. 2414 rue S. Claiborne, contenant deux chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Première, Seconde, Claiborne et Willow, désigné par le No. 24 sur un plan ou croquis du dit lot déposé dans le bureau de Delacy, ancien encanteur, le dit terrain est adjacent aux terrains un et deux dans le fond et mesure trente pieds 30" de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent dix sept pieds et quatre pouces 117' 4" entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant. l'acquéreur devra assumer la responsabilité des taxes dues et exigibles en 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. L'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MLLE FLORENCE LOEBER, Avocat.

av27mai4,11,18,25,29

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE D'ADMINISTRATEUR

COTTAGE SIMPLE

No. 1035 ave. S. Maurice.

(Rue Pavée)

SUCCESSION de MLle CECILE JOURDAN

No. 103633—Cour Civile de District, Division "E"

En vertu d'un ordre rendu et signé le 11 Avril 1913, en Cour siégeante par l'Hon. George H. Theard, Juge de la Division "E" de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 22 MAI, 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 268, borné par les avenues St. Maurice et St. Claude, les rues Nord Rempart et Tricou, le dit terrain étant à une distance de cent vingt pieds de l'embouchure de la rue St. Maurice et de l'avenue St. Claude et mesure trente pieds de face à l'avenue St. Maurice sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente pieds, quatre pouces. Le dit terrain est désigné par la lettre X sur un croquis de C. Uncas Lewis, voyer, annexé à l'acte No. 221 du volume 56 dans ce bureau. (F. D. Charbonnet, notaire.) Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No. 1035 avenue St. Maurice.

CONDITIONS. — Comptant. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du montant de son offre, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1913 l'acte de vente devant F. D. Charbonnet notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

CHARLES ROTH, Encanteur.

No. 701 Commercial Place.

GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.

Av7 20-27 mai 4-11-18-22

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Le Cottage Double, 2709 et 2711 rue St. André, entre les rues Clara et Willow.

Succession de Henry Trapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,656 —Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 20 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mars 1913, et signé le 11 mars 1913, et d'un ordre daté du 11 avril 1913, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos. 2709 et 2711 rue St. André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 395, borné par les rues St. André, Félicité, Clara et Willow, et désigné comme lot No. 4 et mesurant 34 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue St. André, 33 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 79 pieds sur la ligne de côté la plus proche de la rue Willow et 81 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus proche de la rue Clara et s'étendant à travers le square de la rue St. André à la rue Félicité.

CONDITIONS—½ ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date de la vente à l'enchère jusqu'à complet paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété, et l'acte devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acte de vente devant être passé par George Montgomery, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant aussi assumer le paiement des taxes de ville et d'état de l'année 1913 et les frais de tous les certificats nécessaires pour compléter la vente.

av10,20,27mai1,11,18,20

Le charmant cottage élevé avec un grand jardin d'agrément, 1228 avenue Nashville, entre les rues Prytanée et Perrier — Terrains 120 sur 120 pieds.

Succession de Charles McDowell — No. 100,201 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, 8 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 1er avril 1913 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatre certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No. 1228 avenue Nashville, comprenant un cottage simple contenant corridor, 6 chambres, chambre à bain, galleries, placards, chambre à provisions, tout en bon ordre, situés dans le Sixième District de cette ville borné par l'avenue Nashville, les rues Prytanée, Perrier et Eleonor, commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Prytanée, désignés par les Nos. 3, 4, 5 et 6, et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles. L'avenue Nashville est pavée et cette propriété est située dans un des districts les mieux habités de cette ville. Grandement de place pour bâtir 1 ou 2 maisons sur le gazon.

CONDITIONS—1-3 ou plus comptant; le solde s'il y en a en 1 ou 2 ans à l'option de l'acquéreur la partie de crédit s'il y en a devra porter un intérêt au taux de 7 pour cent par an, la propriété devra être délivrée à l'acquéreur au moment ou l'acte de vente sera signé et du paiement de l'achat, l'acte de vente devant être passé devant John C. Davey, notaire, et devra contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris 10 pour cent pour frais d'avocat, assurance et transfert de police ou policies, et l'acquéreur sera requis de payer au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat, et d'assumer les taxes de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY,

H. H. PRICE, Avocats.

av6,13,20,27mai

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains à bâtir, rue Gravier, entre Gayoso et Salcedo.

Succession de Henry Mason.

No. 10,357 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C.

JEUDI, le 10 mai 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus dite cour, Division C, le dit ordre daté et signé le 19 mars 1913 et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Gravier, Salcedo, Gayoso et Commune, désignés comme terrains numéros six et sept, et mesurent chacun vingt huit pieds, neuf pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la partie de crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable par an, garantis par hypothèque spéciale lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non-aliénando et toutes les autres clauses de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, l'acquéreur devant payer en plus et en sus de son offre, toutes les taxes dues pour l'année 1913, et le prix des certificats. L'acte de vente devant John Wagner, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

ERASTE VIDRINE, Avocat.

av6,13,20,27mai4,8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Simon F. W. Baker vs. Mme Annie Murray.

PREMIER COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 57,589 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos. 727-729 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville le MARDI, 6 mai 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un piano, une toilette, une armoire à glace; un réfrégirateur, un meuble de salon, 6 pièces; une table de centre.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,

Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

A. J. ROSSI,

Avocat pour le demandeur.

av27mai1,6

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degres

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

The 'Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD Baby 11 months of age. Fed from birth on the 'Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois

NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois

NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.